https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2649

Conseil départemental de Saône-et-Loire

Lettre ouverte au Ministre de l'Education Nationale

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Fonctionnement du SNES de Saône-et-Loire (S2) -

Publication date: jeudi 11 septembre 2008

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Lettre ouverte adressée par le Conseil Départemental du SNES dans le cadre de la première journée de mobilisation unitaire du 11 septembre.

Le Conseil Départemental du SNES de Saône-et-Loire

A Monsieur le Ministre de l'Education Nationale

Chalon/Saône, le 11 septembre 2009

Monsieur le Ministre,

A vous écouter, cette rentrée serait marquée par une revalorisation des enseignants et par une aide plus importante apportée à la réussite des élèves.

Les mesurettes que vous montez en épingle dans les médias ne nous trompent pas et nous constatons pour la majorité de nos élèves une dégradation de leurs conditions d'études.

Ainsi, dans les collèges de Saône et Loire, la baisse démographique mise en avant par le Ministère pour justifier les suppressions de postes se traduit en réalité dans les classes par une augmentation continue des effectifs ces dernières années. La moyenne départementale est désormais de plus de 24 élèves par classe, effectif chargé qui selon nous ne devrait jamais être dépassé. Dans certains établissements, la taille des classes semble même incompatible avec un enseignement de qualité : plus de 30 élèves par classe en 4ème au collège de Cluny, 27 élèves par classe en 6ème et en 3ème en ZEP au collège Jean Vilar de Chalon-sur-Saône par exemple.

Dans les lycées, le nombre de 35 élèves est courant, comme par exemple au lycée Hilaire de Chardonnet de Chalon/Saône. Nous affirmons que la réforme du lycée, si elle a réellement pour but d'améliorer les conditions de réussite de tous les élèves, ne pourra s'exonérer de réduire les effectifs des classes, et qu'elle ne pourra s'effectuer au pas de charge selon le calendrier que vous avez fixé.

Nous constatons d'autre part en cette rentrée un dégradation des conditions d'accueil des élèves handicapés :
– les effectifs des classes dans les Unités Pédagogiques d'Intégration ont été portés de 20 à 24 élèves.
– d'autre part les collèges se voient contraints de prendre en charge des élèves pour lesquels la Maison Départementale des Personnes Handicapées a prononcé une orientation dans des établissements spécialisés qui ne peuvent les accueillir faute de places.

Concernant l'aide destinée à tous les élèves, elle doit, pour être efficace, être réellement accessible à tous et prise en charge par des personnels qualifiés dans le cadre du temps scolaire : qu'il s'agisse du dispositif de *réussite*

Copyright © SNES Dijon

scolaire dans les lycées ou de *l'accompagnement éducatif* dans les collèges, les nouvelles mesures que vous mettez en avant dans les médias ne répondent pas à ces exigences.

De plus, ces mesures périphériques, qui ne concernent que quelques élèves et dont la mise en oeuvre reste très largement virtuelle en raison notamment de problèmes d'organisation, ne peuvent masquer la dégradation des conditions d'étude dans le cadre du temps scolaire : ainsi, le lycée Parriat de Montceau, seul lycée choisi dans notre département pour mettre en oeuvre le dispositif de réussite scolaire, a en cette rentrée des groupes de langues chargés et des classes de Seconde à 35 élèves.

D'autre part, nous nous inquiétons des difficultés croissantes de l'administration à anticiper et assurer le remplacements des professeurs absents (en lettres, en mathématiques, en espagnol par exemple). Le recours à des personnels précaires sans formation pédagogique semble devoir se développer, au détriment de la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves et des conditions d'emploi de ces enseignants. De ce point de vue, votre projet de recourir à des personnels non titulaires pour assurer à moyen terme l'ensemble des remplacements nous semble inacceptable.

Cette rentrée est également marquée par la multiplication des Compléments de service qui, depuis plusieurs années, compliquent la gestion des établissements, dégrade les conditions de travail des collègues contraints d'intervenir sur deux voire trois collèges ou lycées parfois éloignés.

Le développement des heures supplémentaires ne nous semble pas non plus devoir améliorer la qualité du service public. Demander à un enseignant, dont le service correspond à 40 heures de travail hebdomadaire, d'effectuer trois heures supplémentaires, c'est le contraindre à porter son temps de travail à plus de 45 heures par semaine. De ce point de vue, la prime de 500 € annoncée à la rentrée est particulièrement scandaleuse ; elle pousse les enseignants à entrer dans une conception de leur métier qui fait primer le quantitatif sur le qualitatif, le nombre d'heures de service rémunérées devant les élèves sur le travail personnel et « invisible » indispensable à la qualité des cours qu'ils dispensent.

Vous avez d'ailleurs écrit vous-même, dans le rapport que vous avez rédigé à la demande du candidat Sarkozy au printemps 2006, que « le travailler plus pour gagner plus » ne suffirait pas à endiguer la dévalorisation des métiers de l'enseignement et à maintenir leur attractivité ; les personnels ont également indiqué à 79 % dans un récent sondage que le recours aux Heures Supplémentaires ne pouvait constituer pour eux une forme de revalorisation.

En outre, les mesures prises en cette rentrée (développement des HSA, primes aux HSA, prime d'installation des néo-titulaires) n'offrent aucune garantie de pérennité et elles concernent une minorité de personnels : pour la majorité d'entre nous, le pouvoir d'achat continue de se dégrader (0,8 % d'augmentation en 2008 alors que l'inflation devrait avoisiner les 3,5 %).

Copyright © SNES Dijon

Bref, qu'il s'agisse des mesures pédagogiques ou de la revalorisation des enseignants, nous constatons, Monsieur le Ministre, que vous refusez de traiter l'essentiel des problèmes et que vous brandissez dans les médias des mesures accessoires sans rapport avec les enjeux au coeur de notre système éducatif.

Dans la suite des actions conduites l'année dernière, nous nous mobilisons aujourd'hui à l'appel des fédérations de l'éducation car nous sommes déterminés à obtenir les moyens nécessaires pour assurer la réussite de tous nos élèves et pour revaloriser réellement les métiers de l'enseignement par des mesures concernant l'ensemble des personnels.

Le Conseil départemental du SNES-FSU 71.
(Texte adopté à l'unanimité)

Fédération Syndicale Unitaire